

LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BÉDARD

#	RECOMMANDATIONS	MISSION	MOYENS	BUT ET FINALITÉ	RÉGION	MINISTÈRE ET AUTRES PARTENARIATS
	LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC extrait de L.R.Q., chapitre S-12.01	La Société a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public	La Société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement	Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise	Secteurs touchés par la recommandation	
1	Que Télé-Québec concentre ses activités sur son objet premier : exploiter une entreprise de télévision éducative et culturelle publique au service de la population québécoise, c'est-à-dire qu'elle concentre l'essentiel de son énergie et de ses ressources humaines, techniques et financières sur la programmation télévisuelle	Peut créer des problèmes d'accessibilité	La programmation n'est pas définie comme objet premier par la Loi constitutive de Télé-Québec	Limiter les moyens peut restreindre la capacité à atteindre les buts fixés par la Loi	Montréal et bureaux régionaux	Plusieurs ministères et organismes dont le Ministère de l'Éducation, MCCI, INIS...
2	Que Télé-Québec maintienne une approche informelle dans sa mission éducative					
3	Que Télé-Québec, au regard de sa mission éducative, mette prioritairement sur son écran des émissions relevant des catégories suivantes : la jeunesse, les enjeux de société et la diffusion des connaissances		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne		Montréal et bureaux régionaux	Canal Savoir
4	Qu'à l'égard de la jeunesse : • Télé-Québec poursuive dans la même voie ses efforts de programmation soignée et enrichissante pour la jeunesse en lui consacrant une place de choix sur son écran					
5	Qu'à l'égard des enjeux de société : • Télé-Québec considère comme essentiels les émissions d'affaires publiques, les documentaires de points de vue et les magazines abordant des enjeux de société		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne		Montréal et bureaux régionaux	
6	Qu'à l'égard de la diffusion des connaissances : • Télé-Québec inclut prioritairement dans sa programmation des documentaires et magazines traitant notamment de science, d'histoire, d'environnement et de santé ainsi que des émissions de services		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne		Montréal et bureaux régionaux	
7	Que la mission culturelle de Télé-Québec soit consacrée à la promotion de l'identité québécoise et à l'ouverture à la diversité créatrice, et que cette mission prenne résolument en compte les composantes essentielles que sont la diversité régionale et la diversité ethnoculturelle de la société québécoise		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne		Montréal et bureaux régionaux	MCCI, concours jeunes scénaristes

LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BÉDARD

#	RECOMMANDATIONS	MISSION	MOYENS	BUT ET FINALITÉ	RÉGION	MINISTÈRE ET AUTRES PARTENARIATS
	LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC extrait de L.R.Q., chapitre S-12.01	La Société a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public	La Société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement	Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise	Secteurs touchés par la recommandation	
8	Qu'à l'égard de l'ouverture à la diversité créatrice : <ul style="list-style-type: none"> • Télé-Québec informe le public sur la vie artistique et culturelle qui se déploie partout au Québec et l'incite à y participer, et ce, par des émissions expressément conçues à cette fin. • Télé-Québec mette en évidence le dynamisme de la culture québécoise et encourage la diversité créatrice par des émissions faisant une large place aux idées nouvelles et aux talents émergents, sans pour autant négliger les créateurs et les artistes établis désireux de courir des risques et d'explorer de nouvelles avenues 		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne		Montréal et bureaux régionaux	
9	Qu'à l'égard de la diversité régionale : <ul style="list-style-type: none"> • Télé-Québec renforce la place réservée sur son écran aux productions régionales. • Télé-Québec se fixe pour objectif de consacrer d'ici trois ans au moins 20 % de ses dépenses directes d'émissions à des productions régionales québécoises. Ce pourcentage minimal devra être maintenu par la suite 		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne et spécifiquement des infrastructures en régions	Imposer un cadre restrictif peut nuire à l'atteinte des buts dans leur globalité	Bureaux régionaux	
10	Qu'à l'égard de la diversité ethnoculturelle : <ul style="list-style-type: none"> • Télé-Québec se dote d'un Plan d'action en matière de diversité ethnoculturelle, plan qui fixera des objectifs concrets et mesurables à atteindre à moyen terme. Ce plan devra viser à assurer une représentation fidèle et équilibrée des minorités ethnoculturelles à l'écran ainsi que parmi le personnel de Télé-Québec. • Télé-Québec inclue ce Plan d'action en matière de diversité ethnoculturelle dans son prochain Plan triennal d'activité et fasse état des progrès réalisés ainsi que de ses nouveaux objectifs en la matière dans chacun des plans triennaux d'activité qui suivront 		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne	Imposer un cadre restrictif peut nuire à l'atteinte des buts dans leur globalité	Montréal et bureaux régionaux	
11	Que la ministre, dans les orientations qu'elle donne à la Société, exige d'elle qu'elle inscrive clairement, dans son rapport annuel, les émissions programmées dans chacune des catégories mentionnées précédemment, soit la jeunesse, les enjeux de société, la diffusion des connaissances, la diversité créatrice, la diversité régionale et la diversité ethnoculturelle		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne	La recommandation est conséquente avec les buts, mais restreint le champ de la diversité créatrice	Montréal et bureaux régionaux	Dans le sens de la recommandation nous avons déjà des partenariats avec le ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles qui a souligné notre travail par un prix en 2004

LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BÉDARD

#	RECOMMANDATIONS	MISSION	MOYENS	BUT ET FINALITÉ	RÉGION	MINISTÈRE ET AUTRES PARTENARIATS
	LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC extrait de L.R.Q., chapitre S-12.01	La Société a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public	La Société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement	Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise	Secteurs touchés par la recommandation	
12	Que Télé-Québec délaisse le champ des séries québécoises dites de fiction lourde et explore d'autres avenues pour assurer la présence de dramatiques québécoises à son antenne		Les moyens accordés par la Loi n'imposent pas de limiter les genres	Les séries lourdes peuvent être un genre qui correspond de façon pertinente à l'atteinte des buts	Montréal. La série lourde est un genre difficile à décentraliser	
13	Que Télé-Québec se fixe pour objectif de consacrer d'ici trois ans au moins 60 % de ses dépenses d'exploitation annuelles totales aux dépenses directes d'émissions		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne		L'abandon de la production interne signifie l'abolition de plusieurs postes à Montréal et en régions	Suppose un recours accru aux organismes de financement public fédéraux et provinciaux qui n'est pas nécessairement disponible
14	Que Télé-Québec se fixe pour objectif de consacrer d'ici trois ans la plus grande part (plus de 50 %) de ses premières diffusions et de sa grille annuelle totale de programmation à des émissions québécoises produites spécifiquement pour elle		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne	Les buts de la Société peuvent être atteints par des moyens diversifiés dont la production d'émissions mais aussi par des acquisitions. Certains contenus acquis sur des marchés peuvent être tout aussi efficaces que des productions commandées dans l'atteinte des buts de la Société	Cette recommandation peut avoir pour effet d'augmenter la production indépendante en régions	Suppose un recours accru aux organismes de financement public fédéraux et provinciaux qui n'est pas nécessairement disponible
15	Que Télé-Québec cesse complètement ses activités de production autonome à Montréal, et ce, le plus rapidement possible	Met en danger l'ensemble des éléments de la mission en réduisant les moyens d'y répondre	Limite la portée de la Loi en termes de moyens. Cette disposition impose un amendement à la Loi		Montréal et bureaux régionaux	Ministère de l'Éducation
16	Que, parallèlement à son retrait de la production autonome, Télé-Québec cesse d'exploiter les studios de production situés au siège de Montréal	Peut compromettre l'accessibilité de ses produits au public	Limite la portée de la Loi en termes de moyens. Cette disposition impose un amendement à la Loi	Le maintien d'installations et d'équipes de production autonome peut faciliter l'atteinte des buts	Montréal	Les partenaires-locataires des studios et les organismes et Ministères qui bénéficient ponctuellement des installations dans un partenariat social avec Télé-Québec

LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BÉDARD

#	RECOMMANDATIONS	MISSION	MOYENS	BUT ET FINALITÉ	RÉGION	MINISTÈRE ET AUTRES PARTENARIATS
	LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC extrait de L.R.Q., chapitre S-12.01	La Société a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public	La Société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement	Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise	Secteurs touchés par la recommandation	
17	Que Télé-Québec retienne les services de spécialistes en immobilier pour analyser l'ensemble des options (renégociation, sous-location, résiliation) qui s'offrent à elle au regard de son siège dont le bail expire en 2019, identifier des repreneurs éventuels, dans l'état actuel du marché, et comparer les coûts associés à ces options avec ceux qu'entraînerait le maintien de la location actuelle jusqu'à la fin du bail (loyers, améliorations locatives susceptibles d'être requises, coût des espaces inoccupés, etc.)	La modification de l'environnement de Télé-Québec et le retrait de ses installations de mise en ondes peut compromettre l'accessibilité de ses produits au public	La modification de l'environnement de Télé-Québec et le retrait de ses installations de production et de diffusion limitent la portée de la Loi en termes de moyens. Cette disposition impose un amendement à la Loi	Le maintien d'installations et d'équipes de production autonome peut faciliter l'atteinte des buts	Montréal	Le public, le propriétaire, les fournisseurs, les sous-traitants qui s'occupent de l'entretien des installations, le milieu de la production, les syndicats et associations d'employés et l'ensemble des personnes qui oeuvrent à Télé-Québec
18	Que la mission des bureaux régionaux de Télé-Québec soit revue de façon à en faire principalement des accompagnateurs dont l'objectif premier sera de favoriser le développement de la production régionale indépendante en encourageant et en suscitant des projets de production qui utilisent au maximum les ressources disponibles sur place : maisons de production, entreprises de services et de soutien, personnel créatif et technique, artistes, interprètes, etc.	Met en péril la mission culturelle et éducative panrégionale	L'impartition complète de la production au secteur privé en régions et l'arrêt des activités de distribution des bureaux régionaux limitent la portée de la Loi en termes de moyens. Cette disposition impose un amendement à la Loi	L'absence de production et d'activités de communication dans les bureaux régionaux peut considérablement nuire au reflet des réalités régionales, à la promotion de la vie artistique et culturelle, à l'acquisition des connaissances et au développement du goût de savoir en régions	Les bureaux régionaux	Tous les organismes avec lesquels les bureaux régionaux ont ou auront des ententes de partenariat (voir liste en annexe). Tous les événements culturels obtenant la visibilité des capsules «Culture éclair»
19	Que Télé-Québec maintienne la distribution de son signal par ondes hertziennes					
20	Que Télé-Québec procède à un appel d'offres en vue de l'impartition de l'entretien de son réseau d'émetteurs en y spécifiant le contrôle de qualité attendu	Pourrait nuire à l'accessibilité de ses produits au public des régions	Limite la portée de la Loi en termes de moyens. Cette disposition impose un amendement à la Loi	L'accessibilité étant en jeu, tous les buts le sont	Montréal et bureaux régionaux	Le public en général
21	Que Télé-Québec procède à un appel d'offres en vue de l'impartition de la régie de mise en ondes en y spécifiant le contrôle de qualité attendu	Pourrait nuire à l'accessibilité de ses produits au public	Limite la portée de la Loi en termes de moyens. Cette disposition impose un amendement à la Loi		Montréal et bureaux régionaux	

LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BÉDARD

#	RECOMMANDATIONS	MISSION	MOYENS	BUT ET FINALITÉ	RÉGION	MINISTÈRE ET AUTRES PARTENARIATS
	LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC extrait de L.R.Q., chapitre S-12.01	La Société a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public	La Société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement	Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise	Secteurs touchés par la recommandation	
22	Que les liens actuels entre Télé-Québec, TV5 Québec Canada et TV5 Monde soient maintenus, de même que la participation de Télé-Québec aux différents forums nationaux et internationaux regroupant des télévisions publiques ou éducatives (y compris sa participation occasionnelle au financement de coproductions internationales de prestige qui présentent un intérêt pour chacun des membres)					
23	Que la ministre de la Culture et des Communications analyse la pertinence de négocier avec son homologue fédéral une nouvelle répartition de l'actionnariat d'ARTV, qui ferait de Radio-Canada et de Télé-Québec des partenaires égaux				Montréal et bureaux régionaux	ArTV, Radio-Canada, Équipe Spectra, ARTE, Bell Global Media
24	Que le gouvernement du Québec crée un groupe de travail, dont feraient notamment partie le ministère de l'Éducation du Québec, Télé-Québec et Canal Savoir, chargé d'analyser en profondeur les possibilités de partenariat plus étroit ou de transfert de responsabilités entre Télé-Québec et Canal Savoir et de faire des recommandations à ce sujet, en tenant compte bien sûr de la vision proposée pour Télé-Québec dans le présent rapport		Ce partenariat ne doit toutefois pas limiter les moyens	Sans conséquence sur les buts, si Télé-Québec conserve son entière autonomie	Montréal	Ministère de l'Éducation

LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BÉDARD

#	RECOMMANDATIONS	MISSION	MOYENS	BUT ET FINALITÉ	RÉGION	MINISTÈRE ET AUTRES PARTENARIATS
	LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC extrait de L.R.Q., chapitre S-12.01	La Société a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public	La Société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement	Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise	Secteurs touchés par la recommandation	
25	<p>Que les services éducatifs hors programmation de Télé-Québec soient restructurés selon l'une ou l'autre des hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en les constituant en entités distinctes au sein de Télé-Québec, structurellement séparées et devant s'autofinancer, sur le modèle d'<i>Allô prof</i>. Il appartiendra aux partenaires naturels de tels services (dont le MEQ) et à leurs bénéficiaires (commissions scolaires, écoles et autres établissements d'enseignement) de décider des sommes qu'ils sont disposés à investir pour perpétuer et développer ces services ; • en les transférant à d'autres organismes ou institutions où ils s'inscriront clairement dans leur mission fondamentale, comme la Bibliothèque nationale (qui a une mission de diffusion nationale de documents multimédias) ou Canal Savoir (qui a pour mission spécifique l'éducation formelle) ou d'autres encore (distributeurs privés de documents éducatifs) qui, seuls ou en partenariat, seraient éventuellement intéressés à prendre le relais 	Les services éducatifs assurent une accessibilité complémentaire à la diffusion par leur distribution en réseau scolaire. Le retrait des services éducatifs peut compromettre grandement l'accessibilité des produits de Télé-Québec au public en général et aux milieux scolaires et sociaux plus particulièrement	Les services éducatifs tel que constitués actuellement sont en parfaite adéquation avec les moyens que la Loi accorde à Télé-Québec	Tels quels les services éducatifs sont un moyen très pertinent d'atteindre les buts fixés par la Loi	Montréal et bureaux régionaux	1ère hypothèse: MEQ, commissions scolaires, écoles. 2e hypothèse: Bibliothèque nationale ou Canal Savoir ou distributeurs privés
26	Le groupe de travail recommande que Télé-Québec se dote d'un plan d'affaires en matière de nouveaux médias, plan qui sera centré sur les activités pertinentes à son activité principale de programmation et qui écartera celles qui ne le sont pas. Il devrait comprendre l'élaboration d'une stratégie Web pour l'ensemble des émissions de la grille et accorder une attention toute particulière aux émissions jeunesse, ainsi qu'au potentiel de prolongement de ces émissions au moyen d'Internet, de produits dérivés et autres déclinaisons multimédias. Ce plan d'affaires devrait se fixer pour objectif d'identifier et de développer de nouvelles sources de financement ou de revenus pour ces activités	Par leur nature même, les activités des nouveaux médias sont en adéquation avec la mission	Il y a dans cet énoncé une approximation qui dénote un manque de vision pour le développement d'un secteur performant et compétitif sur le marché télévisuel	Les activités multimédias viennent appuyer et renforcer les buts et finalités du mandat de la Société	Montréal	Le public en général et plus particulièrement les internautes et tous ceux et celles qui veulent obtenir des informations complémentaires à propos des émissions qui sont à la grille de programmation de Télé-Québec ainsi que le monde de l'éducation.

LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BÉDARD

#	RECOMMANDATIONS	MISSION	MOYENS	BUT ET FINALITÉ	RÉGION	MINISTÈRE ET AUTRES PARTENARIATS
	LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC extrait de L.R.Q., chapitre S-12.01	La Société a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public	La Société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement	Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise	Secteurs touchés par la recommandation	
27	Que Télé-Québec élabore un plan d'archivage et de numérisation rigoureux qui fixera des priorités et des processus de sélection favorisant la discrimination des objets à numériser	Limité l'archivage peut compromettre l'accessibilité future au patrimoine télévisuel de Télé-Québec	Dans le cas où la programmation est à 100% acquise ou produite par le privé, l'archivage est la responsabilité des producteurs. Il y a un immense danger lié à la perte du patrimoine télévisuel	Un archivage trop restrictif peut limiter l'atteinte des buts	Les bureaux régionaux et Montréal verront s'appauvrir leur patrimoine télévisuel respectif	
28	Que Télé-Québec adopte une attitude prudente en matière de numérisation de sa diffusion et d'évolution vers la haute définition	Peut compromettre, à plus ou moins brève échéance, l'accessibilité de ses produits au public, par manque de vision en demeurant en réaction à la nouvelle technologie	Si la Société veut rester conséquente avec son mandat de distribution et de télédiffusion, elle doit considérer le virage inévitable que représente le numérique et la haute définition	Une technologie adéquate est essentielle à l'atteinte des buts	Montréal	Les fournisseurs de technologies avancées. Les partenaires qui produiront en haute définition.
29	Que Télé-Québec désigne un directeur de la production régionale, dont la tâche sera d'établir des ponts entre les bureaux régionaux et la Direction générale des programmes. Ce responsable devra siéger au comité de gestion des programmes		Cela limite les moyens que la Loi accorde aux bureaux régionaux en les restreignant à la seule activité de production	En réduisant le rôle de la direction des bureaux régionaux à celui d'accompagnateur de producteurs privés, on nuit fortement à l'atteinte des buts	Bureaux régionaux	
30	Que le Service des nouveaux médias de même que les Services éducatifs soient placés sous la responsabilité de la Direction générale des programmes, de façon à s'assurer que les projets qui y seront réalisés soient en lien plus étroit avec la programmation				Montréal	Ministère de l'Éducation

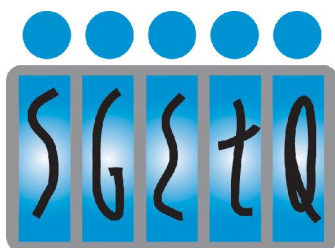
LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BÉDARD

#	RECOMMANDATIONS	MISSION	MOYENS	BUT ET FINALITÉ	RÉGION	MINISTÈRE ET AUTRES PARTENARIATS
	LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC extrait de L.R.Q., chapitre S-12.01	La Société a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public	La Société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement	Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise	Secteurs touchés par la recommandation	
31	Que Télé-Québec se penche dès maintenant sur les divers moyens qui sont à sa disposition pour accroître ses revenus de publicité et de commandites et qu'elle demande au CRTC, lors de son prochain renouvellement de licence, l'autorisation de diffuser 12 minutes de publicité par heure			Impact sur les buts; la nature même des buts commande une approche non mercantile. Augmenter le temps de publicité réduit l'espace alloué aux contenus	Bureaux régionaux	Devra être négocié au CRTC. Peut avoir des effets sur le renouvellement de la licence
32	Que la ministre de la Culture et des Communications intervienne auprès de son homologue fédéral, qui assume la responsabilité ultime quant aux règles de gouvernance et aux pratiques du Fonds canadien de télévision, pour que ce fonds reconnaisse la valeur sociale et culturelle exceptionnelle des émissions destinées aux diffuseurs éducatifs et culturels publics et leur accorde une forme de bonification conséquente			Peut favoriser l'atteinte des buts		
33	Que Télé-Québec négocie, de façon systématique, des droits sur les produits dérivés ou de marchandisage des émissions les plus prometteuses à cet égard. Ces droits devraient être négociés indépendamment des sommes versées pour l'acquisition des droits de diffusion de ces émissions à l'antenne de Télé-Québec					
34	Que le gouvernement du Québec et le ministère de la Culture et des Communication s'engagent à verser à Télé-Québec, au cours des trois prochaines années, une subvention annuelle de fonctionnement du même montant qu'en 2004-2005, et que cette subvention soit indexée annuellement au taux de croissance de la population du Québec	Cette approche populationnelle liée au financement met en péril l'ensemble des activités et spécifiquement l'accessibilité qui peut alors être compromise dans les régions qui se dépeuplent	Cette approche populationnelle liée au financement met en péril l'ensemble des activités et plus spécifiquement celle de production qui peut alors être compromise dans les régions qui se dépeuplent	L'approche populationnelle peut nuire à l'atteinte des buts spécifiquement quant aux reflets des réalités régionales	Toutes les régions desservies par Télé-Québec	La majorité des partenaires des bureaux régionaux car ce ne sont pas des organismes d'envergure nationale.
35	Que Télé-Québec revoit immédiatement sa politique d'amortissement des dépenses de programmes, de façon à ce que progressivement, mais le plus rapidement possible, l'amortissement se fasse sur un seul exercice financier ou sur un maximum de deux exercices lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement. Cette politique doit s'appliquer à toutes les émissions, peu importe la durée des droits de diffusion acquis					

LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BÉDARD

#	RECOMMANDATIONS	MISSION	MOYENS	BUT ET FINALITÉ	RÉGION	MINISTÈRE ET AUTRES PARTENARIATS
	LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC extrait de L.R.Q., chapitre S-12.01	La Société a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public	La Société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement	Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise	Secteurs touchés par la recommandation	
36	Que le gouvernement augmente la marge de crédit bancaire de Télé-Québec ou lui accorde une subvention ponctuelle non récurrente qui lui permettra de se constituer un fonds de roulement. La nature exacte des besoins de Télé-Québec en la matière devrait être établie à partir des budgets d'encaisse préparés par la Société et à la lumière du ratio actifs-passifs prévisible pour les prochaines années					
37	Que le gouvernement accorde à Télé-Québec un financement ponctuel non récurrent pour lui permettre de « radier » des livres comptables environ la moitié de la valeur de son inventaire actuel de programmes qui a été accumulé suite à l'adoption d'une politique d'amortissement étalée sur une trop longue période					
38	<p>Que Télé-Québec montre clairement, dans ses plans triennaux d'activité comme dans ses rapports annuels d'activité, comment elle s'est conformée ou entend se conformer aux objectifs mesurables qui lui sont assignés dans le présent rapport. Plus particulièrement, mais de façon non limitative, elle devra démontrer qu'elle a atteint les objectifs qui lui ont été fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quant au pourcentage minimal de ses dépenses d'exploitation devant être consacré annuellement aux dépenses d'émissions; • quant au pourcentage minimal de sa programmation totale devant être consacré aux émissions québécoises produites spécifiquement pour elle; • quant au pourcentage minimal de ses dépenses d'émissions devant être consacré annuellement aux productions régionales; • quant aux objectifs concrets et mesurables inscrits dans son Plan d'action en matière de diversité ethnoculturelle 		Que Télé-Québec continue de disposer de tous les moyens que la Loi lui accorde afin d'y parvenir y compris un service de production interne			

Les impacts de la mise en oeuvre des recommandations du rapport Bédard : REMARQUES



Le 29 juin 2005

RECOMMANDATION 1 :

La mise en place de cette recommandation restreindrait la portée de la Loi constitutive de Télé-Québec. Les services parallèles qui sont offerts présentement à Montréal et en régions aux divers groupes ou associations seraient réduits ou abolis. Ex : les Salons du livre, les Festivals de chansons, le support aux musées. Les partenariats avec le ministère de l'Éducation par le biais du Service éducatif ainsi que le MRCl et l'INIS n'existeraient plus, car nous ne pourrions plus offrir les services techniques qui en sont la principale constituante.

RECOMMANDATION 3 :

Le groupe affirme qu'il n'est pas question de cantonner Télé-Québec dans des créneaux trop circonscrits, qu'il faut lui laisser une certaine marge de manœuvre. Le groupe prône un équilibre; cet équilibre existe déjà. Selon les données de diffusion pour l'année financière 2004-2005, nous observons que la distribution des heures de diffusion selon les axes de programmation est répartie comme suit : 43% en jeunesse, 23% en culture, 12% en actualité et affaires publiques, 7% en sciences et nature, 7% en services, 2% en histoire et société et 6% en contenus mixtes et autres.

RECOMMANDATION 5 :

Télé-Québec diffuse entre autres *Points chauds* (une émission d'affaires publiques) et des magazines de société comme *Les francs-tireurs* et *Il va y avoir du sport*, de même que des grands documentaires portant sur des enjeux sociaux tels *Manon*, *Vues de l'Est*, etc... Le genre documentaire de points de vues, selon le format et la profondeur du traitement, attire un nombre plus restreint de téléspectateurs qu'une émission grand public. Donc, cela a un impact direct sur la vente de temps publicitaire. Par ailleurs, le format magazine ne bénéficie pas des effets de levier de financement car il n'est admissible qu'aux crédits d'impôt. Il demande donc un investissement massif du diffuseur.

RECOMMANDATION 6 :

Cette année, Télé-Québec a déjà à son antenne le magazine *Une pilule, une petite granule* consacré à la santé et *Les artisans du rebut global*, une émission originale traitant d'environnement, de récupération et de recyclage. Ces émissions seront reconduites pour une deuxième année. En sciences et en histoire, les sujets sont largement couverts cette année par le format documentaire diffusé en heures de grande écoute. Par le passé, ces sujets ont déjà été traités dans d'autres formats. Ce sont des choix de programmation qui visent à assurer une meilleure diversité et un équilibre des genres dans la grille.

RECOMMANDATION 7 :

Confiner la production régionale au domaine culturel dénote une grave méconnaissance des réalités territoriales du Québec. La diversité régionale et la diversité ethnoculturelle de la société québécoise peuvent également enrichir la programmation dans tous les secteurs : affaires publiques, catégories jeunesse, documentaires, magazines etc...

Sur ce plan Télé-Québec y joue très bien son rôle. En plus d'être bien reflétée dans différentes émissions, la diversité régionale est également mise en valeur par l'émission *Méchant contraste!* Pour ce qui est de la diversité ethnoculturelle, Télé-Québec remplit son mandat avec des émissions telles que *Belle et Bum*, *Points chauds*, les documentaires, etc...

RECOMMANDATION 8 :

Avec des émissions comme *Belle et Bum*, *Écran libre*, *Entrée côté court* et *Vidéaste recherché.e*, Télé-Québec apporte son soutien à la relève artistique et aux arts en général. En ce qui a trait aux approches d'émissions inédites et novatrices, combien de fois Télé-Québec a-t-elle été le chef de file des télévisions québécoises ? Pensons à *Pignon sur rue*, *Une famille comme les autres*, *Méchant contraste*, *Les Artisans du rebut global*...

RECOMMANDATION 9 :

Le rapport Bédard propose d'augmenter fortement la production régionale, en passant par la production privée, comme moyen de mieux refléter les réalités régionales. Cette adéquation ne tient pas la route. Ce n'est pas parce qu'on augmente la production régionale qu'on augmente la représentation à l'écran des réalités régionales. Actuellement, les producteurs privés établis en régions produisent des émissions qui ne reflètent pas nécessairement ces milieux, bien qu'elles soient comptabilisées comme régionales.

Par ailleurs, en offrant l'ensemble de la production au privé, on cède également une grande partie des critères de choix de programmation de la télévision publique québécoise au gouvernement fédéral et aux câblodistributeurs canadiens. En effet, le Fonds canadien de la télévision est le principal bailleur de fonds publics de l'industrie de la télévision. Il accorde ses subventions aux producteurs et non aux télédiffuseurs. Ce sont donc les producteurs d'émissions éventuellement diffusées à Télé-Québec qui profitent de cette aide. De plus, le Fonds est alimenté par Patrimoine Canada et les câblodistributeurs, ces derniers dictant les critères d'éligibilité. On a donc d'un côté un ministère fédéral (Patrimoine) qui vise notamment à promouvoir la culture canadienne, et de l'autre, un regroupement d'entreprises privées (les câblodistributeurs) qui favorise la quantité d'émissions d'abord, en raison de la multiplicité des canaux qu'ils doivent alimenter. Ces deux grands objectifs divergent de ceux de Télé-Québec, notamment en ce qui a trait au reflet des réalités régionales québécoises.

RECOMMANDATION 10 :

Le conseil d'administration de Télé-Québec a adopté le 4 décembre 1998 la Politique interculturelle de la Société de télédiffusion du Québec. Il n'en est fait nulle part mention dans le rapport. Cette politique place les Québécois d'origine ethnoculturelle au centre d'un projet de société commun, les désigne à titre de citoyens à part entière et leur donne une place prépondérante comme acteurs et interlocuteurs compétents et participatifs. Cette politique évite la ghettoïsation et privilégie l'inclusion à titre de partenaire citoyen plutôt que la folklorisation et la discrimination tant positive que négative.

À l'automne 2004, le ministère des Relations avec les citoyens du Québec a souligné le travail de Télé-Québec et de l'animateur de l'émission *Belle et Bum*, Normand Brathwaite, en matière de promotion de la relève et de la diversité ethnoculturelle.

En réponse à des éléments qui se trouvent à la p.36 du rapport Bédard

Concernant la représentativité de la diversité ethnoculturelle dans l'échantillonnage des sondages, ce n'est pas Télé-Québec qui a le pouvoir de décision, mais bien la firme de sondages BBM qui établit ces règles d'admissibilité. Par rapport aux groupes de discussion, la participation de personnes d'origines ethniques est plus laborieuse en raison du critère de la maîtrise de la langue française et du recrutement.

RECOMMANDATION 11 :

Télé-Québec a déjà une pratique bien établie pour rendre compte des émissions programmées dans les diverses catégories de son offre générale.

Chaque année, le document « Plan de programmation » dresse un bref bilan de la programmation de l'année qui se termine et il présente le contexte et les orientations générales de la future programmation en plus de désigner chacune des émissions incluses dans les diverses catégories d'émissions respectant ces orientations. Elle désigne aussi les émissions apportant un apport spécifique à certaines dimensions transversales de la programmation que sont la préoccupation de représentation ou de participation régionale ainsi que la réalité multiethnique.

Préparé par la Direction des programmes, ce plan de programmation est d'abord présenté à la Direction générale de Télé-Québec. Après les ajustements nécessaires, il est ensuite déposé, pour approbation, au conseil d'administration de Télé-Québec au mois de juin de chaque année. Ce document est aussi envoyé au ministère de la Culture et des Communications et à toute autre instance désireuse de connaître les fondements des choix de programmation de Télé-Québec.

Pour ce qui est du rapport annuel, ce dernier puise dans le Plan de programmation et à d'autres sources les éléments jugés nécessaires au compte rendu des opérations de la Société en

général. Quant à savoir si ce rapport annuel devrait comporter encore plus d'éléments déjà inclus dans le Plan de programmation, cela relève davantage de « technicalités » que d'une proposition de « nouveauté » touchant le type de gestion ou de suivi que devrait garantir Télé-Québec quant à ses choix d'émissions en fonction de ses orientations.

RECOMMANDATION 12 :

Bien que la série lourde soit en effet un genre difficile à financer et n'atteigne pas toujours ses objectifs de rentabilité, on peut choisir de ne pas y avoir recours dans des conditions financières plus précaires comme celles que nous connaissons actuellement. Mais cela doit demeurer une option. En faire un interdit constitue une réduction des moyens (dont la pluralité est nécessaire à l'atteinte des buts) que ne devrait pas subir une télévision publique, responsable et imputable. À moins que l'on veuille, de cette manière, favoriser les diffuseurs privés concurrents.

RECOMMANDATION 13 :

Cette recommandation est basée sur un calcul erroné. Si la base de calcul utilisé pour fournir un pourcentage de dépenses en production pour les autres télévisions provient du CRTC (2000-2001 et 2002-2003), c'est cette grille qui aurait dû servir pour calculer les dépenses en production de Télé-Québec. On remarque que les deux tableaux des pages 39 et 40 n'ont pas la même origine et ne couvrent pas les mêmes années financières. Sur une base similaire, le pourcentage de dépenses directes consacré aux activités de production de Télé-Québec serait alors de près de 59,9% (moyenne des trois dernières années de production). Le comité a volontairement choisi d'exclure certaines dépenses directes que le CRTC consent à inclure dans ses calculs. Le but poursuivi semble être celui de donner une image de non efficacité dans la gestion des ressources. C'est aussi le prétexte financier pour justifier l'abandon de certaines activités telles que les services éducatifs et les partenariats culturels en régions. Une transparence dans les éléments de calcul nous apparaît amplement justifiée.

RECOMMANDATION 14 :

Cette recommandation a pour principal objectif d'enrichir les producteurs privés en augmentant simplement le nombre de leurs productions, ce qui ne veut pas dire nécessairement une bonification du contenu. La démonstration n'est pas du tout concluante quant à l'augmentation de la qualité et de la diversité des contenus offerts au public en matière de programmation. Les heures de télévision acquises sont évidemment beaucoup moins onéreuses que des productions originales et peuvent aussi offrir une qualité d'émissions que nous n'aurions pas les moyens de faire produire (pensons à la merveilleuse série animalière *Zoboomafoo* qui atteint des objectifs éducatifs incontestables). Une augmentation de 10% de productions originales équivaldrait à une augmentation des coûts de grille d'environ 8 millions de dollars. Il n'y a aussi aucune garantie quant à l'accessibilité au financement public de cette nouvelle masse d'émissions. Cela supposerait que le Fonds canadien de la télévision injecte environ 2,8

millions \$ supplémentaires dans les productions pour Télé-Québec, ce qui est, à l'heure actuelle et compte tenu des mécanismes du Fonds, plus proche de l'utopie que de la réalité. À preuve, en 2005 Télé-Québec a vu son enveloppe amputée de 1 700 000 \$ au Fonds canadien.

RECOMMANDATION 15 :

Cette recommandation entraînerait une perte d'expertise dans plusieurs groupes d'employés spécialisés. Elle remet au bon vouloir du financement public notre capacité de produire un contenu indépendant et original. De même, cette recommandation nous priverait des partenariats que nous avons déjà établis et qui sont essentiellement basés sur un partage d'expertise technique et télévisuelle.

Cette recommandation entraînerait également une totale dépendance de Télé-Québec aux aléas du financement public, lequel n'est pas garanti ni nécessairement accessible. Il est impératif de maintenir une structure de production autonome, afin de pouvoir, le cas échéant, suppléer au désengagement gouvernemental en matière de financement.

Dans le cas spécifique des émissions d'affaires publiques, il est clair que l'enjeu est la perte de l'indépendance journalistique et éditoriale, laquelle est essentielle à ce genre de production. Il est impératif de ne pas rendre la totalité de la capacité de production de la télévision québécoise tributaire du financement que le gouvernement fédéral accorde aux producteurs privés.

RECOMMANDATION 16 :

En cessant toute production autonome, des pans entiers de Télé-Québec tomberaient, entraînant des pertes d'emplois non seulement au Service de l'exploitation technique, mais dans tous les domaines touchant la production.

Il est fallacieux d'affirmer que le personnel ne réalise que 70 heures de productions autonomes par année, car ce personnel est affecté à la production de plus de 248 heures d'émissions annuellement en prestations de services.

RECOMMANDATION 17 :

Le rapport affirme en parlant de nos installations « ...n'est pas particulièrement adapté aux activités d'une entreprise de télédiffusion. » À contrario, qu'est-ce qui pourrait bien l'être? Des studios et régies, une régie de mise en ondes, des salles de montages, de numérisation, d'infographie, sont-ce là des installations mal adaptées à une maison de télédiffusion?

Le bail triple net qui existe actuellement, entre Télé-Québec et Les Ensembles Urbains Ltée, est une entente enregistrée devant notaire et ne peut être négociée que si le propriétaire le veut bien. La Société Immobilière du Québec a voulu le renégocier, lorsqu'elle a repris le bail il

y a quelques années et elle a obtenu une fin de non-recevoir du propriétaire. Cette recommandation semble plutôt un souhait qu'une réelle possibilité.

Dans le cas où Télé-Québec réussirait à négocier une résiliation de bail, cela représenterait, non seulement des pertes d'emplois, mais également des pertes en retombées économiques pour les fournisseurs et sous-traitants liés à l'entretien des installations et à la fourniture d'équipements spécialisés en télédiffusion ou autres.

RECOMMANDATION 18 :

La volonté de transformer le rôle des bureaux régionaux, véritables centres de production et de communication décentralisés à l'heure actuelle, en « accompagnateurs » aux producteurs privés régionaux aurait un impact négatif sur la vitalité des régions. Voici pourquoi.

D'abord, précisons que le Groupe de travail a raison quand il affirme que des magazines panquébécois répondent très bien aux besoins télévisuels des citoyens des régions. Par contre, le Groupe fait preuve d'incohérence ou de méconnaissance de l'industrie en retirant la fonction production des bureaux régionaux. En fait, l'absence de production interne en région empêcherait la production de magazines panquébécois. En refilant la production au privé, ce genre d'émissions disparaîtrait de l'écran. Cette industrie ne peut produire de tels magazines car ils ne sont pas admissibles au Fonds canadien de la télévision, le plus important bailleur de fonds publics de l'industrie de la télévision. Un magazine régional nécessite un important budget de production.

Une émission d'enjeux de société panquébécoise, comme *Méchant contraste!*, exige la mise en place d'équipes et d'équipements dans chacune des régions, de la souplesse au niveau de la sélection et du traitement des sujets et un budget de déplacement substantiel afin de refléter adéquatement les réalités régionales. Toutes ces préoccupations vont à l'encontre d'une maximisation des profits recherchée légitimement par les producteurs privés.

Outre la participation à des émissions à l'interne, les bureaux régionaux collaborent régulièrement avec les producteurs privés en fournissant de la prestation technique. Cette collaboration rend souvent possibles des productions régionales qui n'auraient pas été produites sans la présence des bureaux régionaux. L'application du rapport Bédard annulerait cet actuel partenariat public-privé dans la production régionale.

De plus, afin de répondre aux besoins des organismes culturels des régions en matière de visibilité nationale des activités qu'ils programment, les bureaux régionaux produisent *Culture-Éclair*, une série de capsules d'information culturelle qui présentent quotidiennement l'activité artistique partout au Québec, en plus de maximiser l'utilisation des équipements et du personnel technique à peu de frais. C'est grâce à la présence de personnel permanent et d'équipements techniques que les bureaux régionaux réussissent à couvrir l'actualité culturelle

en région et ce, à l'année. Il est quasi impossible pour les producteurs privés de remplir adéquatement cette commande.

Par ailleurs, le Groupe de travail recommande l'abandon des activités hors programmation en laissant planer l'idée que le ministère de la Culture et des Communications pourrait prendre la relève. Encore là, le rapport Bédard démontre une méconnaissance des réalités régionales et du rôle que les bureaux régionaux jouent au sein des collectivités. Il faut retenir que le soutien technique, les concours et attributions de prix et les opportunités de visibilité offerts par Télé-Québec sont rendus possibles grâce à la présence des bureaux régionaux. Sans eux, ces services disparaissent, pour deux raisons.

D'une part, la Direction des communications de Télé-Québec à Montréal ne s'occupe que d'événements d'envergure nationale. Et d'autre part, les organismes régionaux pourraient difficilement s'offrir de tels soutiens techniques et une telle visibilité en raison des importants coûts que cela implique. En fait, plusieurs de ces organismes risquent de devoir s'adresser à des entreprises télévisuelles des grands centres pour obtenir la qualité de ces productions vidéo. Bref, les bureaux régionaux permettent d'offrir des services à nos organismes des régions qui leur sont normalement inaccessibles. De plus, il ne faut pas négliger l'impact sur la notoriété du réseau et sa pertinence comme instrument de développement collectif.

Comme toute entreprise bien gérée, les différentes fonctions de Télé-Québec doivent être réalisées d'une manière harmonieuse et cohérente entre elles. Concrètement, nos petits bureaux régionaux jouent deux grands rôles, un de «communication» et l'autre de «production». L'avantage que ces deux fonctions soient exercées par la même structure est évident, il en ressort une coordination générale. Si la production était faite par le privé, nous perdrons une certaine efficacité organisationnelle. Mais apparemment, il semble peu important pour le groupe de travail que les communautés régionales soient informées des émissions qui les concernent.

Par ailleurs, un de nos grands avantages sur les autres réseaux réside dans l'utilisation d'artisans de la région couverte. En passant les commandes au privé, on perd ce contrôle qui distingue Télé-Québec.

Deux conséquences négatives risquent alors de survenir. Il est fort probable que les gros producteurs des grands centres trouvent le moyen de couvrir les régions en catapultant des équipes de Montréal. Ou encore, on pourrait assister à une concentration de toute la production régionale entre les mains de deux ou trois producteurs établis en région. Dans un cas comme dans l'autre, les équipes de production feraient preuve, l'histoire l'a démontré, de méconnaissance des réalités régionales, affectant ainsi la qualité de la sélection et du traitement des sujets de reportages.

Malgré les « bonnes » volontés du comité Bédard, il y a peu de chance pour les petits producteurs régionaux de remplir la commande régionale de Télé-Québec. D'autant plus que le rapport sous-tend la liberté de marché (on parle de favoriser les producteurs dynamiques dans un milieu où d'une part les investissements dans les équipements sont importants et, d'autre part, les démarches de financement cruciales). Avec cette approche qui favorise quelques gros producteurs, les régions y trouvent rarement leur compte.

Dans les annexes jointes au rapport Bédard, on note que le chiffre de 7 M\$ pour les coûts des bureaux régionaux revient à deux reprises. L'UDA (p. 120) dit que «plus de 7 M\$ sont investis en région» et l'APFTQ, elle, (p. 121) retient que «c'est un montant de 7 M\$ du budget de Télé-Québec qui est consacré à sa présence régionale». Ces chiffres alimentent un discours selon lequel les bureaux régionaux seraient inefficaces. Or, ces chiffres sont totalement erronés. Loin de représenter uniquement les coûts des bureaux régionaux, ils concernent plutôt toutes les activités de Télé-Québec hors Montréal. Il inclut notamment la publicité de la Direction des communications (1,5 M\$), des activités telle la *Dictée des Amériques* (réalisée à Québec), les investissements dans des émissions de producteurs privés en région et finalement, les bureaux régionaux (dont le coût de fonctionnement est inférieur à 3 M\$). Le comité Bédard n'a malheureusement pas crû bon de rectifier cette malheureuse désinformation, bien qu'il en ait été informé.

Les bureaux régionaux ont toujours été des incubateurs pour les talents des régions et pour ce faire il est nécessaire de conserver une infrastructure forte, des outils modernes et du personnel compétent pour permettre à ces jeunes talents (cinéastes, artistes interprètes, documentaristes...) d'éclorre. D'ailleurs, certains artistes de la relève québécoise actuelle ont été découverts grâce aux bureaux régionaux. Ceux-ci ont en fait rendu possible la participation de ces talentueux artistes à des émissions, leur offrant ainsi une tribune nationale qui souvent aura permis le lancement de leur carrière.

RECOMMANDATION 20 :

Risque de ne pas trouver de fournisseur pour l'entretien (expérience Radio-Canada), qualité de service non garantie, durée des contrats facultative, entretien sur le territoire assuré par des équipes basées dans les grands centres, bref perte d'emplois à l'échelle régionale et très grand risque d'un entretien aléatoire. Aucun contrôle sur les augmentations de coûts.

RECOMMANDATION 21 :

En perdant le contrôle de la mise en ondes, on soumet notre capacité de diffuser au bon vouloir de l'industrie privée avec les orientations technologiques qu'elle voudrait privilégier. Le fait de déménager la régie à l'extérieur peut rendre les opérations de routage extrêmement complexes et beaucoup plus onéreuses.

RECOMMANDATION 23 :

Nulle part dans cette recommandation y a-t-il démonstration des avantages que tirerait Télé-Québec d'accroître son partenariat avec ArTV. Nous préconisons de maintenir l'actuelle entente.

RECOMMANDATION 24 :

Télé-Québec doit continuer à s'investir dans les champs de l'éducation informelle tel que le commandent ses buts et sa mission. Dans l'état actuel des choses, un rapprochement avec Canal Savoir serait plus rentable pour cette télévision universitaire que pour Télé-Québec. Et comme l'union de deux pauvretés n'a jamais donné une richesse... Peut-être le comité se cherche-t-il un nouveau mandat? Comme l'ont démontré plusieurs études de perception de Télé-Québec, la diffusion d'émissions d'éducation formelle teinte la perception des auditeurs quant à l'ensemble de la programmation (télévision éducative réservée à l'élite). Elle peut aussi favoriser la défection de l'auditoire ou affaiblir le positionnement de la chaîne dans la constellation télévisuelle. Elle contribue aussi à la baisse de la performance d'auditoire, car les téléspectateurs sollicités par ce type de programmation sont sous la barre du comptabilisable. Cela amène une perte quant à la valeur globale de la chaîne sur le marché publicitaire, donc une baisse de revenus.

RECOMMANDATION 25 :

Hypothèse 1.

Où les partenaires naturels (dont le MEQ, commissions scolaires, écoles) et leurs bénéficiaires vont-ils prendre les sommes pour perpétuer et développer ces services ? Ne se plaignent-ils pas déjà d'un manque à gagner pour offrir un service adéquat ? Et on leur ajouterait cette charge ???

Hypothèse 2.

Qui voudra ou pourra offrir PRÉCISÉMENT les MÊMES services avec seulement le transfert des sommes du MEQ ? Et, un budget distinct pour le faire exécuter par d'autres quand tous les utilisateurs se disent très satisfaits du travail effectué en ce moment? Pourquoi ne pas offrir ce même budget distinct à Télé-Québec afin qu'elle continue ce qu'elle a déjà commencé et qu'elle fait si bien?

Sur quelles prémisses affirme-t-on que les services éducatifs hors programmation ne s'inscrivent pas dans la mission fondamentale d'une télévision publique éducative ?

Favoriser l'acquisition de connaissances, voilà qui est en droite ligne avec le travail de l'équipe des Services éducatifs de Télé-Québec.

Les Services éducatifs sont en lien naturellement avec la programmation de Télé-Québec, orientée vers la culture, l'éducation et la promotion des réalités régionales ; penser que les Services éducatifs iront ailleurs, que ce lien sera conservé et que la qualité des services sera maintenue, est illusoire.

De plus, les Services éducatifs, par le biais des acquisitions faites pour la collection de vidéos éducatives, investissent dans le milieu culturel québécois, souvent auprès de petits producteurs privés.

Le service de téléchargement de vidéos numérisées est le plus important en langue française dans le monde, ce qui fait des Services éducatifs des pionniers dans le secteur des technologies de l'information et des communications.

Les principaux bénéficiaires de cette diffusion de la connaissance, ce sont 100 000 enseignants et un million d'élèves mais aussi, les femmes en maisons d'hébergement, les personnes âgées dans les centres de soins de longue durée, les malades en CLSC, les clientèles des bibliothèques municipales.

En fait, La collection de vidéos éducatives touche plus de 13 000 organismes à vocation éducative. Sa portée d'écoute annuelle est de plus de 1 500 000 personnes. La perspective de se voir couper un autre service en éducation, dans un milieu déjà fragilisé, suscite la grogne chez notre clientèle, particulièrement chez les enseignants.

Le rapport Bédard se limite aux ressources répertoriées par les deux principaux outils de recherche de Carrefour éducation. La définition qu'il fait de ce portail, à la page 64 du rapport, est réductrice.

Il est complètement faux de parler du 1,7 M\$ (le Fonds des moyens d'enseignement) destiné aux Services éducatifs. De ce montant, un million de dollars, soit plus de la moitié, va à la production d'émissions jeunesse comme *Ramdam*.

Malgré le fait que le budget du MEQ n'ait pas augmenté significativement durant les dernières années, les revenus des Services éducatifs sont en hausse constante (30% d'augmentation cette année) et les différentes démarches entreprises pour faire la promotion de nos produits devraient porter fruit encore davantage au cours des prochains mois.

Revenus des Services éducatifs :

650 000 \$ Fonds des moyens d'enseignement

400 000 \$ Télé-Québec

Revenus provenant de la vente de cassettes (cet argent est retourné à Télé-Québec):

365 685 \$ au cours de l'année fiscale 2004-05

La comparaison avec Allô Prof ! est plutôt surprenante. Le comité gagnerait à vérifier la solidité financière de cet organisme partenaire de Télé-Québec, dont plusieurs services sont assurés par la Société d'État.

RECOMMANDATION 26 :

La direction des Nouveaux médias de Télé-Québec a déposé un Plan directeur en juin 2003. Ce plan propose une réorganisation du travail, de la structure opérationnelle à Télé-Québec et l'encadrement des ressources multi-disciplinaires, de même que l'acquisition d'expertises de pointe. Cette réorganisation majeure a débuté en novembre 2003 et la structure actuelle est conforme au plan directeur. L'application du plan doit toutefois tenir compte des contraintes actuelles: disponibilité des ressources et règles du milieu télévisuel, entre autres.

Malgré son jeune âge, la petite équipe des nouveaux médias (10 personnes) peut être fière de ses accomplissements : des sites Web qui aident à remplir la mission éducative et culturelle de Télé-Québec afin d'assurer l'accessibilité de ses produits au public. De plus, l'équipe fait profiter les producteurs privés de cette expertise afin qu'ils obtiennent des fonds (Bell et Videotron) dans le but de réaliser eux-mêmes leurs sites Web. D'ailleurs, une lettre de madame Claire Dion, directrice générale du Fonds Bell stipule que « Télé-Québec est un leader chez les télédiffuseurs », selon l'avis des producteurs du privé, dans les domaines de la télévision et de l'Internet. Ce plan d'affaires est clairement exposé dans le plan triennal.

Selon le plan directeur de 2003, la principale activité des Nouveaux médias consiste à s'impliquer activement dans la réalisation des sites Internet reliés aux émissions de télévision.

L'objectif est de développer des sites Web, aux contenus pertinents, qui ne sont pas seulement des accompagnements d'émissions de télévision, mais bien un prolongement de l'agrément du téléspectateur sur Internet en utilisant les particularités interactives du média Internet, en ligne avec la mission éducative et culturelle de Télé-Québec.

C'est pourquoi les nouveaux médias continuent de pousser plus loin ces expériences. Ils essaient de bien négocier les problèmes de droits afin de permettre d'ajouter du contenu toujours plus intéressant. La direction s'efforce de sensibiliser les producteurs à la pertinence du médium Web, les aide à profiter au maximum du média Internet et les appuie pour obtenir du financement de la part d'organismes comme le Fonds Bell, le Fonds Vidéotron et Téléfilm Canada.

Par sa structure, la direction des nouveaux médias appuie non seulement la production, mais les communications, les services éducatifs, le groupe jeunesse, les producteurs. Elle offre son expertise (technique, ergonomique) afin de mieux les aider à maîtriser le médium.

De plus, Télé-Québec travaille sur des sites d'émissions qui n'ont pas de ressources ou n'ont pas obtenu de financement pour ce faire (Ramdam : 30,000 dessins-graffitis par des jeunes en moins d'un mois), la section Jeunesse du site de Télé-Québec, *Vidéaste recherché.e*, *Une pilule, une petite granule*, etc...

Il est facile de démontrer que les sites Web produits par l'équipe des nouveaux médias Télé-Québec sont réalisés à des coûts nettement inférieurs au secteur privé, et ce avec une qualité égale ou supérieure. Par exemple, en septembre 2004, Télé-Québec a lancé son nouveau site Internet. La direction des nouveaux médias de France 5 est présentement dans un processus de refonte de son site Internet. Le directeur délégué à l'Internet de France 5, Pierre Mathieu, a confirmé que le site de Télé-Québec — parmi tous les télédiffuseurs mondiaux — figure parmi les quatre sites Internet de référence pour la refonte du site français.

Au sujet du financement, trois avenues sont possibles : la publicité, l'exploitation de produits dérivés et le contenu payant. Par contre, du seul point de vue éthique, en considérant le public comme des citoyens plutôt que des consommateurs, ce sont des voies à éviter. Il faudrait être innovateur et trouver des formes de revenus autres que les moyens traditionnels, comme, par exemple, la contribution volontaire ou le mécénat.

Le rapport recommande d'écarter certaines activités. Ce serait une erreur quant à la mission première de Télé-Québec. Le site des services éducatifs est un bon exemple, car il joue un rôle éducatif majeur en offrant des ressources pour aider les professeurs dans leur enseignement. Ces ressources proviennent d'autres sites Web, mais également des émissions de Télé-Québec. Il faut comprendre que ces services pourraient devenir une référence et que les possibilités y sont infinies. Mais cela exige beaucoup de travail. Or, quelle entreprise privée pourrait offrir un service gratuit d'une telle qualité et y trouver son compte?

Le rapport précise qu'il faut accorder une attention toute particulière aux émissions jeunesse. Nous sommes bien d'accord et c'est pourquoi nous continuons à travailler en collaboration avec le groupe jeunesse afin de bien les desservir. Il y a là une équipe extraordinaire qui contribue à ce que les contenus soient des plus appropriés pour le public cible. C'est pourquoi elle continue de bien orienter les producteurs afin de définir correctement les critères que nous voulons atteindre.

On peut déjà voir les impacts qu'ont les sites Web sur les jeunes. L'Internet fait partie intégrante de leurs vies, ils consomment la télévision différemment. Ces jeunes en veulent plus : ils veulent décider du contenu, partager leurs impressions et émotions, ils veulent des jeux, des photos. Plein de choses que la télévision ne peut leur offrir. Nous estimons qu'un site comme celui de *Ramdam* a un impact sur les auditoires de la série, car il donne aux jeunes ce qu'ils demandent, entre autres, un lien direct avec les comédiens par les clavardages.

RECOMMANDATION 27 :

Le rapport Bédard recommande « l'élaboration d'un plan d'archivage et de numérisation rigoureux qui fixera des priorités et des processus de sélection favorisant la discrimination des objets à numériser ». Cela laisse supposer qu'en cette matière Télé-Québec se trouve dans la confusion. Comment le groupe Bédard en arrive-t-il à cette conclusion ?

Tout d'abord, Télé-Québec se soumet déjà au plan d'archivage établi selon la loi sur les archives où les critères de sélection des documents à conserver sont déjà bien définis. Ensuite, depuis 2001 nous procédons à la numérisation d'émissions conservées sur support 2 pouces. Ces documents ont déjà été sélectionnés rigoureusement pour l'archivage. Dans un premier temps, tous les rubans 2 pouces entreposés à Télé-Québec ont été numérisés. Dans un deuxième temps, nous avons établi un ordre de priorité (suivant des critères très stricts) sur une échelle de 1 à 5. Actuellement, nous terminons la 2^e priorité. Les rubans 2 pouces accaparent un volume important en voûte, il est donc important de les préserver sur support d'archive pour pouvoir ensuite procéder (avec l'accord des ANQ) à la destruction des rubans d'origine, compte tenu du fait que l'occupation d'espaces génère des dépenses additionnelles.

En ce qui concerne le support film, le démantèlement du télé ciné de Radio-Québec nous a obligés à faire des transferts coûteux et à titre exceptionnel dans des laboratoires spécialisés. Il ne faudrait pas réserver le même sort à nos rubans 2 pouces d'où l'urgence de mener à terme cette opération avec notre équipement et nos techniciens. Éventuellement nous devons numériser les documents sur BVU qui sont tout autant des supports fragiles en voie de détérioration.

L'opération technique n'est qu'une première phase, soit celle qui assure la conservation. Pour accroître l'accessibilité et la rentabilisation, nous devons investir dans le traitement documentaire du contenu et de l'image. Il deviendra alors incontournable d'ajouter de nouvelles ressources humaines.

Dans un esprit de conservation, en refillant la production au privé, on cède du même coup les droits des émissions. Donc, bien que le rapport indique qu'il est important de numériser nos archives, qui ont une valeur patrimoniale inestimable, cette recommandation s'avère inutile pour l'avenir, car Télé-Québec ne posséderait plus les droits sur les émissions qu'elle diffuse. Il appartiendrait au producteur privé de voir à la préservation du patrimoine télévisuel.

RECOMMANDATION 28 :

Mettre la Société en porte-à-faux par rapport à l'évolution technologique peut mettre en péril son positionnement dans l'univers télévisuel québécois et voire même son existence. Cette recommandation justifie-t-elle simplement les faibles budgets qui lui sont attribués en matière de virage technologique?

RECOMMANDATION 29 :

Limiter cette nouvelle direction régionale à celle de la production réduit la possibilité de faire valoir le point de vue des bureaux régionaux auprès des autres directions, notamment celle des communications et du marketing. L'action régionale de Télé-Québec ne se limite pas à la production.

RECOMMANDATION 30 :

Il n'y a pas d'impact majeur au transfert de direction pour les services éducatifs. Pas d'argumentaire solide non plus pour justifier cette modification structurelle. À cet égard, il nous semble essentiel de souligner ici, les contradictions du rapport du comité en matière de nouveaux médias; à l'article 2.3.1 il recommande aux nouveaux médias de ne pas se disperser dans des projets d'envergure et de concentrer ses efforts sur des projets en liens directs avec la programmation. Il recommande dans le paragraphe suivant que Télé-Québec devra chercher autant que faire se peut à appuyer les efforts du gouvernement pour faire connaître ses services en ligne... Faut-il entendre que les services du gouvernement sont des activités de programmation ?

RECOMMANDATION 31 :

Il y aurait plusieurs conséquences néfastes à cette augmentation de 50% du temps publicitaire. Télé-Québec s'est toujours positionnée comme étant la télévision qui n'interrompt pas ses émissions par des pauses publicitaires. C'est une partie intrinsèque de son identité. C'est aussi par conviction face à sa mission éducative et son respect de la création québécoise. Télé-Québec ne soumet pas son jeune public à de la publicité et ne coupe pas les œuvres d'auteurs (documentariste ou cinéaste) par des pauses. Maintenir cela dans le contexte de 12 minutes l'heure signifierait des plages de 6 minutes de pauses publicitaires au changement horaire. Et cela se traduirait par une désertion des auditeurs (effet contraire de celui recherché par les publicitaires). Il est aussi illusoire dans le contexte actuel de croire que la tarte publicitaire est à ce point élastique qu'elle absorberait cette nouvelle offre avec la rentabilité que cette recommandation laisse croire. Les exigences des publicitaires pourraient aussi avoir des conséquences sur certains contenus éditoriaux ou encore orienter les politiques en matière d'éthique publicitaire et de ce fait porter atteinte aux buts de la société. Le rapport du comité positionne d'entrée de jeu (1.1.3) que Télé-Québec doit considérer les téléspectateurs auxquels elle s'adresse comme « des citoyens plutôt que comme des consommateurs ». L'augmentation du temps publicitaire ne vient-elle pas en contradiction évidente avec cette prémisse vertueuse ?

RECOMMANDATION 33 :

Il est illusoire de croire que l'exploitation de produits dérivés puisse avoir un impact notable sur les finances de Télé-Québec. L'expérience dit que notre marché est trop petit et trop exposé à d'autres sollicitations comme celles provenant de gros distributeurs : *Bob le bricoleur* ou les *Teletubbies*, par exemple. Et la mise en marché des produits dérivés commande un investissement à risques qu'une société d'État serait malvenue de faire. Le bénéfice associé aux produits dérivés québécois semble dans le contexte actuel être plutôt la notoriété que la rentabilité (*Star Académie* étant l'exception qui confirme la règle). L'exploitation de la distribution domestique (vidéos et DVD) pourrait s'avérer une avenue plus rentable. Mais nous ne possédons pas de droits, car il s'agit de l'exploitation du produit lui-même (et non d'un produit dérivé) et cela contreviendrait aux règles de financement des fonds que d'y être associé.

RECOMMANDATION 34 :

Indexer la subvention gouvernementale de Télé-Québec au taux de croissance de la population signifie d'inclure l'approche populationnelle comme premier critère de modulation de l'aide gouvernementale. Cette approche, découlant de l'idéologie néo-libérale, va à l'encontre de la mission et des finalités de Télé-Québec, dont le groupe de travail a pourtant mentionné les vertus en prémisses du rapport.

Dans toute prise de décision, l'approche populationnelle priorise le nombre de téléspectateurs, de consommateurs ou d'électeurs au droit des citoyens. En proposant cette approche comptable, on favorise le discours voulant que Télé-Québec se préoccupe d'abord des cotes d'écoute, et non de la qualité des émissions et des services. Nos émissions seraient des marchandises que l'on vend à une clientèle, et non une télévision qui offre des émissions et des services à des citoyens.

Selon l'approche populationnelle, il faut couper les services dans des secteurs apparemment peu « rentables ». Les régions peu peuplées, les services connexes aux citoyens et les émissions ayant peu d'écoute doivent donc disparaître. Encore là, le rapport démontre une incohérence entre ses prémisses et les moyens mis en œuvre.

RECOMMANDATION 35 :

Il serait en effet souhaitable de revoir la politique d'amortissement des licences de production afin de ne plus recréer un inventaire coûteux qui handicape de façon sérieuse la capacité de renouveler la grille de programmation et qui crée des obligations à long terme difficiles à rencontrer dans le contexte d'un financement incertain et annuel. Il est difficile dans ces conditions de dresser un plan réaliste qui tienne compte des expériences passées et basé sur des données en adéquation avec la nature des productions et les besoins de la chaîne. Dans le

même ordre d'idée, il faudrait prévoir une injection spontanée pour absorber les coûts de l'inventaire accumulé sur la foi de promesses de financement non tenues.

RECOMMANDATION 38 :

Cette recommandation sous-entend que Télé-Québec a failli à sa tâche de bonne gestion par le passé et qu'elle a dérivé vers des intérêts inadéquats et qu'elle doit maintenant subir un contrôle sévère. Voilà un constat particulier tout de même pour une télévision qui fait près de 5% de part de marché et que l'ensemble du milieu reconnaît comme performante, bien ancrée à son milieu et très fidèle à son mandat. Il serait odieux d'imposer à la direction générale de se fixer des objectifs limitatifs (qui ne sont pas pour l'heure actuelle en adéquation avec la loi constitutive de Télé-Québec). Les objectifs fixés par cette recommandation découlent du rapport lui-même, et plusieurs d'entre eux ne sont pas soutenus par un argumentaire étayé ni par une analyse rigoureuse des faits actuels. Il n'y a pas de problème à ce que le plan triennal reflète des objectifs à concrétiser et que le rapport annuel rende compte du chemin parcouru. Il y a cependant un problème à mettre une direction en tutelle et à établir comme priorité la somme des intérêts particuliers de chacun des membres du groupe de travail dans l'avenir de Télé-Québec.

ANNEXE 1

COMMENTAIRE DE M.CLAUDE DORION, ÉCONOMISTE ET CONSULTANT POUR LA FIRME MCE CONSEILS QUI A ANALYSÉ L'ÉTUDE D'IMPACT DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE TÉLÉ-QUÉBEC 2004 PRODUITE PAR LE BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Selon l'auteur de l'analyse sur les retombées économiques de Télé-Québec, M.Claude Dorion, l'extrapolation sur l'impact de l'appel à la production indépendante présenté à la page 41 du rapport Bédard est inexacte:

«Le Groupe de travail a utilisé un léger raccourci en établissant l'impact d'un appel plus large à la production indépendante. Il est vrai que si on applique au budget de Télé-Québec l'effet de levier moyen qu'a connu l'industrie de la télévision selon les données de la SODEC¹, nous obtenons 52 millions \$ de productions pour un investissement direct de 23 millions de Télé-Québec (grâce aux crédits d'impôt et autres soutiens financiers) et la création de 1 780 emplois.

Cependant, ces emplois sont de deux types, soit ceux générés chez Télé-Québec (416 emplois directs à l'intérieur de l'organisation et 206 emplois reliés aux fournisseurs direct des opérations internes de Télé-Québec) qui sont majoritairement à temps plein et qui donnent une rémunération moyenne de 52 300 \$ et ceux des fournisseurs de productions télévisuelles indépendants qui sont au nombre de 1 156 mais dotés de statuts généralement plus précaires avec une rémunération moyenne de 28 900 \$. Les emplois indirects ne sont donc pas des équivalents temps plein (voir tableau 3).

Ainsi, la hausse de 33% des achats d'émissions auprès de producteurs indépendants devrait bénéficier des mêmes effets de leviers à la condition que les contenus soient admissibles au financement public (les émissions d'information ne le sont pas). Les mêmes conditions d'accroissement budgétaires pourraient être limitées par les contraintes du FCT et de Téléfilm qui ont des enveloppes fermées férocement sollicitées par tous. L'effet de levier pourrait ainsi n'être que du 30% lié aux crédits d'impôt et même moins si il y a des émissions d'information. L'impact sur la capacité totale de production pourrait être de 62 millions (+10 M\$) plutôt que de 69 millions (+17M\$) (voir tableau 2) .

Si on augmente l'appel à la production extérieure, il y aura en effet hausse des emplois externes. Mais il faut prévoir également les coupures qui devront être réalisées à l'intérieur de l'organisation de Télé-Québec pour absorber les contractions budgétaires à l'interne, ce qui pourrait atteindre 250 postes (salariés de Télé-Québec et chez les fournisseurs de services internes). Or, l'étude originale établit que l'on génère 22,25 emplois par million \$ investi (coût total) en production indépendante (soit 660 000 \$ de salaires ou 66% de contenu de main d'œuvre). Avec les 62 millions \$ de dépenses totales en production extérieure, le scénario arrive à peine à compenser les pertes des emplois internes pour générés en fait que ...1 752 emplois plutôt que les 2 372 affichés dans le rapport du Groupe de travail. Cette estimation ne prend pas en considération la variation des conditions de travail entre les deux modes de production.»

¹ Voir tableau 1 de la page suivante

Tableau 1
Structure de financement 2001 (1)

	Québec Total de l'industrie		Télé-Québec
Télédiffuseurs	176 819 920 \$	43,0%	23 600 000 \$
Crédit d'impôt Qc	61 417 900 \$	14,9%	
Prog. Fédéraux			
Crédit d'impôt	38 044 000 \$	9,2%	
FCT	28 690 445 \$	7,0%	
Téléfilm Canada	21 407 195 \$	5,2%	
Total	88 141 640 \$	21,4%	
Distributeurs loc	47 319 661 \$	11,5%	
Distributeurs étrg.	- \$	0,0%	
Producteurs	12 738 254 \$	3,1%	
Autres	25 054 592 \$	6,1%	
Total	411 491 967 \$	100,0%	54 921 473 \$

(1) SODEC 2001

Tableau 2
Modélisation Télé Québec
(milliers de dollars)

	Étude MCE	Rapport Bédard	Amendement
Dépenses internes	57 400 \$	49 600 \$	49 600 \$
Dépenses de co-production	23 600 \$	31 400 \$	31 400 \$
Investissement co-production	52 000 \$	69 300 \$	62 000 \$
Emplois internes	622	827	372
Emplois externes	1 157	1 539	1379,5
Emplois totaux	1 779	2 366	1 752
Emploi externe par million en co-prod	22,25	22,21	22,25

Tableau 3

Télé Québec
Impact des retombées économiques
Institut de la Statistique du Québec
(Milliers de dollars)

Scénario	(1) Total des activités de TQ	(2) Activités internes TQ	(3 = 1-2) Achat d'émissions selon ISQ	(4) Activités totales post-coupures	(5) Productions externes	(6 = 2 + 5) Somme interne externe
Dépenses totales	81 000 \$	57 400 \$	23 600 \$	76 000 \$	52 000 \$	109 400 \$
Subvention	64 768 \$-	45 884 \$-	18 884 \$-	60 785 \$-	15 973 \$-	61 857 \$-
Activité nette	16 232 \$	11 516 \$	4 716 \$	15 215 \$	36 027 \$	47 543 \$
Main d'œuvre (pers. Année).						
directe	416,00	416,00	- \$	390,00	-	416 \$
1er fournisseurs	251,60	147,50	104 \$	236,00	979,00	1 127 \$
autres fournis.	203,60	59,10	145 \$	191,00	177,90	237 \$
total	871,20	622,60	248,60	817,00	1 156,90	1 779,50
Valeur ajoutée						
directe	32 798 \$	32 798 \$	- \$	30 765 \$	- \$	32 798 \$
1er fournisseurs	23 627 \$	12 398 \$	11 229 \$	22 163 \$	34 249 \$	46 647 \$
autres fournis.	12 616 \$	3 408 \$	9 208 \$	11 874 \$	10 231 \$	13 639 \$
total	69 041 \$	48 604 \$	20 437 \$	64 802 \$	44 480 \$	93 084 \$
Salaires						
directe	25 051 \$	25 051 \$	- \$	23 495 \$	- \$	25 051 \$
1er fournisseurs	9 475 \$	5 579 \$	3 896 \$	7 047 \$	27 399 \$	32 978 \$
autres fournis.	6 614 \$	1 933 \$	4 681 \$	5 661 \$	6 137 \$	8 070 \$
total	41 140 \$	32 563 \$	8 577 \$	36 203 \$	33 536 \$	66 099 \$
Revenus du Gouvernement						
Québec	9 094 \$	7 083 \$	2 011 \$	8 531 \$	7 122 \$	14 205 \$
Canada	5 465 \$	4 300 \$	1 165 \$	5 127 \$	4 017 \$	8 317 \$
Coût net pour l'État	55 674 \$-	38 801 \$-	16 873 \$-	52 254 \$-	8 851 \$-	47 652 \$-
Coût par emploi	92,975 \$	92,194 \$	94,932 \$	93,023 \$	44,948 \$	61,478 \$
Revenu moyen des emplois	47,222 \$	52,302 \$	34,501 \$	44,312 \$	28,988 \$	37,145 \$

Source: Étude commandée à l'ISQ

Annexe 2

Partenaires des bureaux régionaux de Télé-Québec Année 2004/2005

Ces partenariats seront mis en danger si le Rapport du groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec est mis en application

Abitibi-Témiscamingue

Biennale internationale d'art miniature
Cabaret Création
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
Cité de l'Or et Musée de Malartic
Colloque des Premières Nations
Corporation de développement de l'enseignement supérieur de Val-d'Or
Course autour de la MRC : polyvalente Le Carrefour de Val-d'Or
Festival de contes et légendes de l'Abitibi-Témiscamingue
Festival de musique émergente de l'Abitibi-Témiscamingue
Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue
Festival vidéo du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Meilleur reportage à la Course autour de la MRC
Nez à nez
Prix littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue
Prix littéraire jeunesse Télé-Québec
Productions du raccourci
Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue
Théâtre du Tandem

Bas-Saint-Laurent

ACVA-TCC
Carrousel en tournée
Carrousel international du film
Cinéma Quatre
Cogéco
Concerts Bic Saint-Fabien
Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent
École de musique du Bas-Saint-Laurent
Fondation de l'École de musique du Bas-Saint-Laurent
La Ressource d'aide aux personnes handicapées
Le festival de la chanson et de l'humour de Dégelis, Le Tremplin
Musée régional de Rimouski
Opéra-Théâtre de Rimouski
Roseq
Salon du livre de Rimouski
Spect'Art Rimouski
Théâtre du Bic
Ville de Rimouski

Côte-Nord

Centre d'interprétation de Natashquan
Ciné club de la Côte-Nord
Conseil régional de la Culture et des Communications
Festival de la chanson de Tadoussac
Festival du cinéma de Sept-Îles, Ciné 7
Festival du film international de Baie-Comeau, Cinoche.

Estrie

Les amis de la musique de Richmond
La Musiquetterie
Le printemps musical de Sherbrooke
Le festival des harmonies du Québec
Musée régional de Vaudreuil
Société des nuits d'Eastman
Les Découvertes de la chanson de Magog
Fondation des maladies du coeur

Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Corporation culturelle des Iles-de-la-Madeleine, Arrimage
Cégep de la Gaspésie
Ciné Bobine inc.
Centre local d'emploi d'Avignon
Festival du court métrage Iles-de-la-Madeleine
Festival en chanson de Petite-Vallée
Festival international Maximum Blues
Centre de formation professionnelle L'Envol
Interface Baie-des-Chaleurs
Journal culturel Graffici
Musée acadien du Québec à Bonaventure
Festival de musique du bout du monde

Mauricie-Centre-du-Québec

Biennale nationale d'estampes à Trois-Rivières
Biennale nationale de sculpture à Trois-Rivières
Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec
Conseil de la culture de Lanaudière
Conseil de la culture et des communications de la Mauricie
Festival de théâtre à l'Assomption
Festival du film court de Victo
Festival international de poésie à Trois-Rivières
Musée de céramique de Toronto
Musée Pierre-Boucher à Trois-Rivières
Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle

Outaouais

Festival des montgolfières de Gatineau
Festival du film de l'Outaouais
Festival Jeunesse Outaouais
Festival Recycl'Art
Fleurs de Macadam
Grande Guignolée des médias
Le Gala des culturiades
Le Rendez-vous international de la BD
Le Salon du livre de l'Outaouais
Musiqu'en Nous
Outaouais en fête
Souper des médias (tous les médias de la région) au profit du Club des Petits déjeuners

Québec

Centraide Québec
Centraide secteur public
CHYZ. Radio étudiante, Université Laval
CKRL. Radio communautaire, Radioton 2005
Coup de Cœur Francophone
Festival de cinéma des 3 Amériques
Festival de cinéma Vitesse Lumière
Festival des très courts
Festival d'été de Québec
Festival Off d'été de Québec
Folie Culture. Organisme d'aide / maladie mentale
Le Lieu. Centre d'art actuel
Les Déclencheurs – Centre de diffusion et de production de vidéo indépendante
Les Rendez-vous cinéma Québécois
Musée de la civilisation
O.N.F. – Collaboration aux lancements des nouveautés
OPTIK (séminaire de cinéma)
Post Input 2005
Recto Verso / Mois Multi. Exposition en art multidisciplinaire
Société du 400e de Québec
Soirées de musique fraîche : Ligue d'improvisation musicale de Québec
Université Laval / Département d'information / Journée des communications /
Vidéaste recherché-e (La bande vidéo)

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Cercle de presse du Saguenay
Conférence des relationnistes SLSJ
Conseil régional de la culture
Consortium mise en marché arts et culture
Festival de Jazz et de Blues de Chicoutimi
Festival du Coq à l'Art
Festival international arts de la marionnette
Festival Regard sur le court métrage
Cégep Jonquière
Guignolée des médias
La Troupe de théâtre Les Têtes Heureuses
Musée de la Pulperie de Chicoutimi
Quebecissime (Prod. Logistick 22)
Salon du livre Saguenay-Lac-St-Jean
Théâtre La Rubrique
Théâtre Mic-Mac Roberval
Université du Québec à Chicoutimi

TOTAL : 125